

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018**

**DELIBERATION N°2018.00196**

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
(PROCESS) - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) -  
VERSEMENT DE SUBVENTIONS A L'EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 21 juin 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180514-D20180019610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018**

### **PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SOUTIEN AU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) - VERSEMENT DE SUBVENTIONS A L'EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO)**

Dans le cadre de son projet de territoire 2014 – 2020, Saint-Etienne Métropole souhaite engager un plan d'actions volontariste pour accompagner et développer les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le principal enjeu de la politique de Saint-Etienne Métropole dédiée à l'ESS est de maintenir et développer le dynamisme et les emplois de ce secteur.

Cet enjeu se décline en 3 axes :

1. Accompagner les projets d'entrepreneuriat ESS,
2. Accompagner et consolider les entreprises de l'ESS du territoire,
3. Promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

Or, depuis 2003, l'Etat, la Caisse des Dépôts et le Fonds Social Européen, rejoints par les collectivités locales et les grands mouvements associatifs déploient sur l'ensemble du territoire national « le dispositif local d'accompagnement » (DLA) dont l'objectif est d'apporter un conseil professionnel et de qualité aux structures de l'ESS.

Le DLA a en effet pour finalités :

- d'accompagner durablement la consolidation et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (secteur non marchand hors collectivités territoriales : associations, structures d'insertion par l'activité économique) par un appui à la professionnalisation (actions de diagnostic et d'accompagnement, notamment par du conseil extérieur) de la partie la plus fragile de ce secteur ;
- de pérenniser et de créer des emplois locaux non délocalisables ;
- de contribuer au développement local en renforçant l'ancrage territorial des entreprises accompagnées ;
- de développer la dimension économique du tissu associatif (diversification des activités et des ressources).

Pour le département de la Loire, dans le cadre d'un appel à projets qui a été relancé en 2016, les pilotes régionaux du DLA (Etat, Caisse des Dépôts et Région Rhône-Alpes) ont accordé leur confiance à l'association Emplois Loire Observatoire (ELO) pour la mise en œuvre du dispositif DLA pour les années 2017 à 2019.

Concrètement, ELO dans le cadre du dispositif du DLA propose aux structures de l'ESS :

- un diagnostic de la situation de la structure bénéficiaire, une analyse de ses besoins et un plan d'actions sur 3 ans ;
- l'engagement d'une dynamique collective dans l'association, à partir de la dimension ressources humaines, avec une vision globale sur le projet de la structure ;
- une enveloppe d'ingénierie permettant de mobiliser des cabinets conseils qui opèrent un transfert de compétences vers la structure.

Ainsi, en 2017, ELO au travers du DLA a accompagné cinquante-quatre structures de l'ESS dont 53 % se situent sur le territoire de la Métropole représentant 70 % des emplois concernés. 32 % des ingénieries d'accompagnement concernaient le projet de la structure, 18 % l'organisation / management, 18 % les projets de coopération et de mutualisation, 14% des projets de stratégie de consolidation.

Les structures accompagnées par le dispositif sont notamment des structures d'insertion par l'activité économique, des associations situées dans les quartiers prioritaires, des centres sociaux ainsi que des associations œuvrant dans le champ des services à la personne.

En 2017, le dispositif a également été déployé dans le cadre d'atelier de professionnalisation collectif. 15 structures ont ainsi bénéficié d'un accompagnement sur le thème « Développement des partenariats avec les entreprises ». Le temps collectif a été suivi d'un suivi individuel pour les structures afin de concrétiser des partenariats en cours.

Une démarche similaire s'est déroulée avec 6 centres sociaux, en partenariat avec la Fédération des centres sociaux de la Loire, autour du thème « Evaluation et valorisation de l'utilité sociale ».

Le financement de Saint Etienne Métropole permet de renforcer l'action du DLA auprès des structures de notre territoire et d'intégrer l'offre de service du DLA dans notre politique de coopération et d'animation de l'ESS (PROCESS).

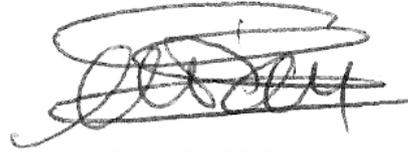
Il est ainsi proposé d'apporter un soutien financier, au titre de l'année 2018, à hauteur de 27 000 € dont 6 000 € au titre du fonds d'ingénierie du DLA et 21 000 € au titre du fonctionnement.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une subvention à ELO d'un montant global de 27 000 € dont 6 000 € au titre du fonds d'ingénierie du DLA et 21 000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2018 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et ELO, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV \ 6574 \ Proce du budget 2018.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

**Gaël PERDRIAU**